



Dhimmitude

Description

La dhimmitude fut l'univers juridique, politique, spirituel des Juifs et des Chrétiens indigènes dont les pays furent conquis par le jihad et gouvernés par la Shari'a.

Il y eut deux vagues majeures d'islamisation des pays chrétiens par le jihad.

La première : la vague arabe de 632 à 750, qui couvrit toute la rive sud de la Méditerranée, de l'Espagne à l'Arménie.

La deuxième : la vague turque, du XIe au XVIe siècle, elle couvrit l'Arménie, l'Anatolie, les Balkans et la Grèce.

Dans les pays conquis une partie de ces populations fut massacrée, une autre réduite en esclavage, une autre déportée, le restant devint dhimmie. Souvent, les victoires de l'islam furent en partie facilitées par des Chrétiens voire Juifs ralliés à l'islam. Cette collaboration fut active tout au long de la dhimmitude et jusqu'à aujourd'hui. Tant que Juifs et Chrétiens se soumettaient à la loi islamique, l'Etat musulman théoriquement protégeait leur vie et leurs biens, leur reconnaissait une liberté religieuse limitée, et leurs propres lois civiles, néanmoins révocables à tout moment.

Les dhimmis toutefois devaient accepter des contraintes d'ordre politique, économique et religieuses. Chrétiens et Juifs jugés impurs et inférieurs par la loi islamique étaient soumis dans tous les domaines à un système d'inégalité et d'humiliation.

Caractères principaux de la dhimmitude :

1) La dhimmitude est la conséquence du jihad dont le concept exclut toute légitimité d'une souveraineté politique autre qu'islamique. C'est pourquoi tout acte de guerre est licite, dans les pays non musulmans (dâr al-harb) excepté dans le cas de traités qui ne peuvent être que provisoires, selon le principe de la Taqiyya.

2) La dhimmitude, institutionnalisée par les lois islamiques, est intégrée à la Shari'a.

3) Les deux Peuples du Livre, Juifs et Chrétiens ont exactement le même statut juridique, les mêmes droits, les mêmes obligations sous les lois de l'Islam. Ils sont indissociables, et leur destin historique par rapport au jihad et à la dhimmitude furent identiques et le sont encore.

4) Les droits du dhimmi sont des droits concédés, c'est-à-dire qu'ils peuvent être annulés, ils ne sont pas attachés à la personne humaine. Ses droits à la vie et à la sécurité sont monnayables, il doit sans cesse les racheter par une capitation coranique, la jizya.

Telle fut la dhimmitude qui est intégrée à la Shari'a, considérée par les Musulmans comme une législation d'inspiration divine. Et là réside le dilemme, car ce système paraît juste voire générateur de récompense paradisiaque aux Musulmans élevés dans la foi islamique, parole incréée du divin, et de ce fait non amendable ou réformable.

La mentalité du jihad existe toujours dans les groupes fondamentalistes et dans les masses, et la dhimmitude dans les pays musulmans n'a jamais cessé. Aujourd'hui, il reste très peu de Juifs dans les pays musulmans et de nombreux Chrétiens se convertissent ou émigrent.

De plus, si les islamistes et leurs alliés parviennent à établir la Shari'a dans les pays ou ils émigrent en masse, l'application du statut de Dhimmi redeviendrait inéluctable pour Chrétiens et Juifs. Il est avéré qu'au Moyen-Âge, toutes les religions étaient oppressives et fanatiques, mais l'Occident a mis un terme au fanatisme contraire à la dignité humaine et aux droits de l'homme. Et ce, d'autant plus aisément, que les idéologies et législations mortifères étaient contraires au cœur du message biblique juif puis chrétien: « *aimes ton prochain comme toi-même.* »

Les peuples dhimmis des régions arabisées et d'Anatolie et d'Arménie ne purent survivre que tolérés dans l'insécurité et l'humiliation. Pourtant, la dhimmitude prétend apporter un message de paix et de réconciliation entre les peuples de la Bible.

Or, aujourd'hui, les extrémistes attisent par la parole les passions anti judéo-chrétiennes en Occident. Et depuis 2 décennies ils sont passés de la parole aux actes au cœur de l'Europe et de la France, situation, jusqu'ici réservée au continent Africain et au Moyen-Orient .

Il conviendrait d'annuler le principe de l'impureté de l'infidèle comme le prouvent les restrictions imposées au culte des habitants chrétiens dans la quasi-totalité des pays musulmans. Mais il faut rappeler qu'aucune instance de L'islam n'a l'autorité de modifier la Shari'a.

Voilà le défi historique qui unit, Juifs et Chrétiens et qui nécessite un bouleversement historique de la part de l'Islam d'une ampleur comparable à la Réforme dans l'histoire de la Chrétienté.

Vaste programme.

Alphonse Danlmur

sources : romancière et essayiste égyptienne Bat Yéor.

Categorie

1. Art et culture

date créée
6 mars 2023